

Allocution de M. Gérard Larcher,
Président du Sénat de la République française,
lors de la Conférence des Présidents de Parlements
de l'Union interparlementaire (les 19 et 20 août 2020)

Madame la Présidente de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Parlements,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Nombre d'intervenants qui m'ont précédé ont souligné le constat universel qui s'impose à nous : il y aura un « avant » et un « après » l'épidémie de covid 19.

Nous le constatons partout : chez nos concitoyens, contraints de faire évoluer leurs us et coutumes pour endiguer la contagion ; dans l'économie, où les secteurs productifs doivent s'adapter ; dans les domaines de la culture ou du sport, si entravés dans leur fonctionnement ; dans notre vie parlementaire même qui, si elle n'a jamais été mise en sommeil – et c'est essentiel pour la démocratie -, a été perturbée pendant de longues semaines.

Comment nos parlements peuvent-ils agir, après le pic de la pandémie, et reconstruire ?

Les parlements ont, de mon point de vue, le devoir de réaffirmer l'engagement de leurs Etats en faveur du multilatéralisme. Parce que le multilatéralisme est une forme de parlementarisme à l'échelle universelle. Parce que, comme le parlementarisme, le multilatéralisme est à l'image de la démocratie : il tempère le directoire des puissants.

Certes, le système multilatéral est perfectible et le malheur de la pandémie doit nous conduire à tirer des enseignements. Dans le domaine sanitaire, indiscutablement : il devrait être remédié, sans plus tarder, à certaines dérives qui ont entravé le fonctionnement normal de l'OMS. Mais l'OMS devrait être renforcée et non fragilisée, qu'il s'agisse de ses capacités de prévention, d'alerte, de conseil, d'enquête, pour répondre au défi de la préservation de la santé mondiale. Ce n'est pas en la privant de ses moyens que l'on améliorera son efficacité.

Le multilatéralisme est aussi l'une des clefs pour les soins de demain : en consacrant les vaccins et traitements à venir contre la covid comme « biens publics mondiaux », il est en mesure de garantir l'égalité de tous pour combattre la maladie. La volonté de la France de faire reconnaître vaccins et traitements comme biens publics mondiaux, partagée par beaucoup, est indissociable de son attachement au système multilatéral. C'est le sens de la « mondialisation à visage humain », chère à l'ancien Président de la République Jacques Chirac.

Mais il nous faut remonter à la source et remédier aux causes de la survenance de telles pandémies.

Depuis une vingtaine d'années, les pandémies les plus meurtrières ont essentiellement une origine commune : la transmission de maladies de l'animal à l'homme, par la consommation d'animaux sauvages. Chaque parlement en charge de la loi a une responsabilité éminente pour édicter des normes sanitaires plus exigeantes, dans les pays où cela s'avère indispensable, et relever le niveau des contrôles. Il s'agit d'un impératif catégorique pour le bénéfice de tous, y compris dans certains pays où des coutumes alimentaires seront amenées à évoluer.

Naturellement, la responsabilité éminente de nos parlements excède le seul cadre des normes sanitaires. Nous avons le devoir de nous poser la question de la démographie et du type d'habitat, tant il est vrai que de grandes métropoles ne maîtrisent plus leur croissance.

En Europe, des mesures d'une ampleur inédite depuis la dernière guerre mondiale et le choc provoqué, pour certains pays européens, par le passage à l'économie de marché après la chute du Mur de Berlin, ont été prises afin de faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie, en particulier aux conséquences des mesures de confinement. Le Sénat de la République française s'est efforcé et continue de s'efforcer de déterminer le juste équilibre entre, d'une part,

des mesures contraignantes pour juguler l'épidémie toujours menaçante et, d'autre part, le respect des libertés individuelles ou le rétablissement de l'activité.

L'échange de bonnes pratiques que permet notre conférence des Présidents de Parlements est, à cet égard, précieux.

Je souhaiterais conclure par un plaidoyer en faveur du bicamérisme.

Chaque Etat est souverain pour organiser ses institutions et adopter le parlementarisme qui convient le mieux à ses traditions, à sa vie politique ou aux attentes des citoyens. Mais ensemble, Parlements bicaméraux de tous les continents, du Pacifique et de l'Asie aux Amériques, de l'Afrique à l'Europe, nous éprouvons les vertus du bicamérisme, balancier stabilisateur des institutions, garantie de la qualité de la législation et d'une représentation plus inclusive des territoires.

Le bicamérisme n'est pas un luxe réservé à quelques-uns mais un système parlementaire en croissance régulière, y compris dans des pays en crise : ils y voient le moyen d'une association plus étroite à la vie publique de l'ensemble des régions, des minorités ethniques ou religieuses. Pour que personne ne soit laissé de côté.

Mesdames et Messieurs,

L'épidémie de covid a rebattu les cartes et bouleversé notre quotidien.

Mais le passé n'est pas révolu et nous avons la possibilité de reconquérir ce que nous vivions, voire même de l'améliorer. Nos parlements et l'Union interparlementaire, la seule instance qui les rassemble, dont nous venons de célébrer le 130^e anniversaire, s'y emploient d'ores et déjà.

Du temps perdu au temps retrouvé, il n'y a qu'un pas que nos parlements aident à franchir.